

AOC	Couleur	Rendement	Rendement parcelles irriguées	Rendement individuel	VSI	VCI	Perte du bénéfice de l'AOC à partir de	TAVNaturel minimum	Richesse minimale en sucre	Normes analytiques partielles	Charge Maximale moyenne à la parcelle	Disosition particulière à la récolte	Teneur en sucres fermentiscibles (glucose+fructose)	Pratique œnologique	Remaques supplémentaires	Acidité volatile	SO ₂ total						
		hl/ha	hl/ha	hl/ha	hl/ha	hl/ha	hl/ha	hl/ha	% vol	g/l moût	IC : Intensité colorante IPT : Indice de polyphénols totaux		kg/ha			g/l	még/l	mg/l					
Côtes du Rhône	Rouge	41	41	-	10	10	70	11	Syrah 180 Autres cépages noirs : 189	En vrac et conditionné IC ≥ 5 IPT ≥ 40	9 500 6 500 si irrigation		≤ 2 si mention "primeur" ou "nouveau" ≤ 3 si TAVnaturel ≤ 14% ≤ 4 si TAVnaturel > 14%	-TAVt vin après enrichissement ≤ 14% -pour les rouges technique soustractive d'enrichissement possible avec taux de concentration de 10% max -pour les rosés, charbon possible exclusivement sur les moûts issus de presse, chez le vinificateur, ds une proportion < 20% du vol vinifié		≤ 10,2 si mention "primeur" ou "nouveau" ≤ 14,28 (jusqu'au 1er dec de l'année après récolte) ≤ 16,33 si élevage sous bois OU à partir du 1er dec après l'année de récolte	*						
	Rosé	41	41	-	10	-	70	11	Syrah 180 Autres cépages noirs : 189 Autres cépages blancs: 178	-													*
	Blanc	51	51	-	9	-	70	11	178	-													
Côtes du Rhône Villages sans nom géographique	Rouge	38	38	-	8	8	55	12	207	En vrac et conditionné IC ≥ 7 IPT ≥ 45	7 500 6 000 si irrigation		≤ 3 si TAVnaturel ≤ 14% ≤ 4 si TAVnaturel > 14%	-TAVt vin après enrichissement ≤ 14,5% -pour les rouges technique soustractive d'enrichissement possible avec taux de concentration de 10% max -pour les rosés, charbon possible exclusivement sur les moûts issus de presse, chez le vinificateur, ds une proportion < 20% du vol vinifié		≤ 14,28 (jusqu'au 1er dec de l'année après récolte) ≤ 16,33 si élevage sous bois OU à partir du 1er dec après l'année de récolte	*						
	Rosé	38	38	-	8	-	55	12	196	-													*
	Blanc	44	44	-	6	-	55	12	196	-													*
Côtes du Rhône Villages avec nom géographique	Rouge	38	38	-	7	7	55	12,5	Syrah/ mourvèdre 207 Autres cépages noirs : 216	En vrac et conditionné IC ≥ 7 IPT ≥ 45	7 000 6 000 si irrigation		≤ 3 si TAVnaturel ≤ 14% ≤ 4 si TAVnaturel > 14%	-TAVt vin après enrichissement ≤ 14,5% -pour les rouges technique soustractive d'enrichissement possible avec taux de concentration de 10% max -pour les rosés, charbon possible exclusivement sur les moûts issus de presse, chez le vinificateur, ds une proportion < 20% du vol vinifié		≤ 14,28 (jusqu'au 1er dec de l'année après récolte) ≤ 16,33 si élevage sous bois OU à partir du 1er dec après l'année de récolte	*						
	Rosé	38	38	-	7	-	55	12	196	-													*
	Blanc	41	41	-	4	-	55	12	196	-													*